

## Comment va se mettre en place la réforme 100 % Santé ?



La réforme « **100 % SANTÉ** » est entrée en application au **1er janvier 2019** et sera **progressive** au fil des **3 prochaines années**.

### Objectifs ?

- > **Améliorer et renforcer** l'accès aux soins essentiels de qualité
- > **Proposer des paniers de soins** de mieux en mieux remboursés en **optique, audio et dentaire**
- > **Offrir un reste à charge nul** après remboursement des régimes obligatoire et complémentaire

### Comment ?

- > Grâce à la mise en place d'un **plafonnement des tarifs** des soins concernés
- > **Par une obligation de prise en charge par les mutuelles** à hauteur de ces plafonds pour supprimer le reste à charge.

## Que contiennent les paniers « 100% Santé » ?



## OPTIQUE

> **Montures à ≤ 30 € :**  
choix parmi 17 montures minimum pour les adultes (10 pour les enfants).

> **Verres** traitant l'ensemble des troubles visuels.

> **Traitements :**  
amincissement, anti-rayures, anti-UV et anti-reflet obligatoires.

## AUDIO

> **Tous types d'appareils**  
: placés dans, intra ou derrière l'oreille.

> **Au moins 12 canaux de réglage** (ou dispositif de qualité équivalente), système permettant une amplification sonore d'au moins 30 décibels.

> **Doublement de la prise en charge** de la Sécurité sociale (400€ / oreille).

## DENTAIRE

> **Remboursement intégral de 46% des actes prothétiques** réalisés aujourd'hui (notamment pour les prothèses sur les dents visibles).




> L'inclusion dans le panier 100% Santé dépendra des **caractéristiques de la prothèse** (métallique vs céramique) et de la **localisation** de la dent.

## Quel est le calendrier ?

La réforme rentrera progressivement en application au fil des 3 prochaines années.

Depuis le 1er janvier 2019, les assurés peuvent bénéficier de paniers de soins de mieux en mieux remboursés en optique, audio et dentaire.

**A l'horizon 2021, le « 100% Santé » sera pleinement garanti.**

	2019	2020	2021
		Mise en place des prix limites de ventes et du 100% Santé.	
	Début du plafonnement d'actes dentaires 1/2	Mise en place du 100% Santé sur les actes dentaires 1/2	Plafonnement d'actes dentaires 2/2  Mise en place du 100% Santé sur les actes dentaires 2/2
	Début de la baisse progressive des prix limites de ventes et augmentation progressive des BR		Mise en place du 100% Santé et stabilisation des prix limites de ventes et BR
<b>TOUS DOMAINES</b>		Modification des contrats responsables et mise en place de nouveaux contrats ACS et PUMA	